

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 mars 2013 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents: Mme Marie-Claude Lamarche
M. Denis Levesque, directeur général
Mme Diane Legault, attachée de presse

CE-2013-311-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2013-312-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2013-313-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 MARS 2013

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 mars 2013, tel que soumis par l'assistant-secrétaire, Me Judith Viens.

CE-2013-314-DEC SALON INTERNATIONAL DES TECHNOLOGIES ENVIRONNEMENTALES AMERICANA / 19 AU 21 MARS 2013

ATTENDU la tenue du Salon international des technologies environnementales Americana qui se tiendra du 19 au 21 mars 2013 au Palais des Congrès de Montréal;

ATTENDU QUE ce Salon se veut se veut un forum d'échange de connaissances et d'expériences techniques, scientifiques et commerciales reliés aux grands enjeux du développement durable;

Il est unanimement résolu que M. Jean-Luc Labrecque, conseiller municipal et président de la Commission du développement durable et de l'environnement, soit et est autorisé à participer au Salon international des technologies environnementales Americana qui se tiendra à Montréal du 19 au 21 mars 2013 et que les frais afférents à ce Salon lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**CE-2013-315-DEC AMT / RÉOLUTION 8699-01-13 DU CONSEIL DE LA
MRC LES MOULINS / CONSTRUCTION DE
STATIONNEMENTS ÉTAGÉS**

ATTENDU le dépôt de la lettre de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) adressée à M. Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, concernant la résolution numéro 8699-01-13 du conseil de la MRC Les Moulins datée du 22 janvier 2013 demandant à l'AMT de privilégier, en 2013, la construction de stationnements étagés sur le territoire de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE l'AMT informe la MRC Les Moulins qu'il lui est impossible d'accéder à cette demande ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de l'Agence métropolitaine de transport adressée à M. Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, l'informant que l'organisme ne projette pas la construction de stationnements étagés sur le territoire de la MRC Les Moulins.

**CE-2013-316-DEC AVIS DE GRÈVE / SYNDICAT DES EMPLOYÉ-ES
MANUELS DE LA VILLE DE TERREBONNE – CSN /
11 AVRIL 2013**

ATTENDU l'avis de grève daté du 14 mars 2013 informant la Ville de Terrebonne que le Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN déclenchera une grève à compter du 11 avril 2013 à 12h (midi) et prendra fin le 11 avril 2013 à 23h59 ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de l'avis de grève daté du 14 mars 2013 mentionnant le déclenchement d'une grève par les employés du Syndicat des employés-es manuels de la Ville de Terrebonne – CSN à compter du 11 avril 2013 à 12h (midi) et prendra fin le 11 avril 2013 à 23h59.

**CE-2013-317-DEC LETTRE À LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA
SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES / PRÊT DE LOCAUX
DU PAVILLON ANDRÉ-GUÉRARD**

ATTENDU la lettre de la Ville de Terrebonne datée du 11 mars 2013 ainsi que la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-251.1-DEC adoptée le 6 mars 2013 transmises à M. Jean-François Lachance, directeur général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, l'informant du prêt de certains locaux, pour un maximum de deux (2) ans, et ce, afin de répondre au manque d'espace de l'école Marie-Soleil-Tougas ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre de la Ville de Terrebonne datée du 11 mars 2013 ainsi que de la résolution du Comité exécutif numéro CE-2013-251.1-DEC adoptée le 6 mars 2013 transmises à M. Jean-François Lachance, directeur général de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, l'informant du prêt de certains locaux de la Maison des jeunes de Terrebonne-Ouest (Le SAS), pour un maximum de deux (2) ans, et ce, afin de répondre au manque d'espace de l'école Marie-Soleil-Tougas.

**CE-2013-318-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE LA PLAINE / 13
FÉVRIER 2013**

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- du Conseil d'administration de la Société de développement industriel de La Plaine du 13 février 2013.

CE-2013-319-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission du développement durable et de l'environnement du 22 janvier 2013.

CE-2013-320-DEC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 566 / GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE le règlement numéro 74-3 concernant *l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures ménagères et autres déchets solides, la collecte sélective des résidus verts et les résidus domestiques dangereux* nécessite des modifications afin de l'adapter aux pratiques actuelles;

ATTENDU le projet de règlement préparé par la Direction de l'entretien du territoire, en collaboration avec les directions du greffe et affaires juridiques, de l'aménagement du territoire et de la Direction générale;

ATTENDU QUE ce document doit faire l'objet d'une validation au niveau juridique;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-01-22/01 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant l'adoption d'un amendement au règlement numéro 74-3 concernant *l'enlèvement, le transport et la disposition des ordures ménagères et autres déchets solides, la collecte sélective des résidus verts et les résidus domestiques dangereux* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que le Comité exécutif entérine la version technique du projet de règlement préparée par la Direction de l'entretien du territoire et mandate la Direction du greffe et affaires juridiques pour préparer la version juridique de ce projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles.

CE-2013-321-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / ENTENTE DE PARTENARIAT / CIRCUIT ÉLECTRIQUE / BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

ATTENDU QUE le Plan d'action 2011-2020 sur les véhicules électriques du gouvernement du Québec mandate la société Hydro-Québec pour les fins de l'élaboration d'un plan de déploiement d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU le déploiement du «Circuit électrique» mis de l'avant par la société Hydro-Québec et divers partenaires;

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec souhaite promouvoir le déploiement d'une infrastructure de bornes de recharge pour véhicules électriques sur les terrains de stationnement de certaines entreprises commerciales présentes sur l'ensemble du territoire du Québec pour favoriser l'autonomie des véhicules électriques (le «Circuit électrique»);

ATTENDU QUE la société Hydro-Québec souhaite étendre les lieux de recharge aux stationnements publics et augmenter le nombre de partenaires membres du Circuit électrique pour favoriser le développement du Circuit électrique et l'accessibilité aux bornes de recharge publique;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec soutient le développement du «Circuit électrique»;

ATTENDU QU'il est opportun que la Ville de Terrebonne participe, dans une première phase, à l'implantation de quatre (4) bornes de recharge sur son territoire et en évalue la performance;

ATTENDU le projet de protocole d'entente préparé par la société Hydro-Québec afin de concrétiser le partenariat entre la Ville de Terrebonne et la société Hydro-Québec;

ATTENDU la recommandation numéro DDE-2013-01-22/02 de la Commission du développement durable et de l'environnement concernant une entente de partenariat à intervenir avec la société Hydro-Québec pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission du développement durable et de l'environnement, que la Ville de Terrebonne adhère au «Circuit électrique» comme membre partenaire et que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente de partenariat pour le déploiement au Québec de bornes de recharge pour véhicules électriques à intervenir avec la société Hydro-Québec.

**CE-2013-322-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE DE PAPIER ET IMPRESSION / LA
SOURCE / CAHIER LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la fourniture de papier et l'impression du bulletin La Source et du Cahier loisir et vie communautaire ;

ATTENDU QUE le jumelage du contrat de fourniture de papier et d'impression entraînera une meilleure efficacité du processus ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que le Comité exécutif autorise le service des communications à procéder à un appel d'offres public pour « **La fourniture de papier et l'impression du bulletin La Source et du Cahier loisir et vie communautaire** ».

**CE-2013-323-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / VISA /
FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - février) au montant de 991,99\$ préparée le 12 mars 2013.

**CE-2013-324-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS DES IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 433 062,14\$ préparée le 14 mars 2013.
-

**CE-2013-325-REC PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 565 / TRAVAUX
D'INSTALLATION D'UN NOUVEAU PONCEAU AVEC
RADIER SUR LA MONTÉE MAJOR, ENTRE LES
CHEMINS FOREST ET DU CURÉ-BARRETTE**

ATTENDU l'acceptation d'une (1) fiche de projet de nouvelle initiative déposée par la Direction de l'entretien du territoire pour une intervention sur la montée Major ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer la sécurité des infrastructures existantes ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à des travaux de remplacement d'un ponceau existant sur la montée Major entre les chemins Forest et du Curé-Barrette par un ponceau avec radier ;

ATTENDU QUE des travaux de réparation de la chaussée seront nécessaires sur ce tronçon de la montée Major ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (565) pour la réalisation des travaux d'installation d'un nouveau ponceau avec radier sur la montée Major entre les chemins Forest et du Curé-Barrette et, pour ce faire, décréter un emprunt au montant de 557 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2013-326-DEC MODIFICATION AU COMITÉ CONSULTATIF /
PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2008-1069-DEC autorisant la formation d'un comité consultatif dans le cadre du Programme d'accès à l'égalité en emploi ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la composition de ce comité ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que M. Steeve Deschênes, chef du service de la division administrative à la Direction de la police, soit et est nommé sur le Comité consultatif du Programme d'accès à l'égalité en emploi en remplacement de M. Sylvain Pelletier, capitaine de la section surveillance du territoire à la Division surveillance du territoire, sécurité routière et événements spéciaux de la Direction de la police.

**CE-2013-327-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉE AUX PRÊTS / DIRECTION
DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mme Édith Ruffet au poste de préposée aux prêts à la Direction du loisir et vie communautaire à compter du 24 mars 2013, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2013-328-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉFECTION D'UNE PORTION DU PLANCHER DE
L'ATELIER MÉCANIQUE**

ATTENDU l'acceptation de la demande numéro 28 dans le cadre des demandes additionnelles du budget 2013, soit la réfection d'une portion du plancher de l'atelier mécanique ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour ladite réfection du plancher ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **Réfection d'une portion du plancher de l'atelier mécanique** ».

**CE-2013-329-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE
POUR UN CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2)
OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la « **Fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement** ».

**CE-2013-330-DEC SOUMISSION / PLANTATION ET ENTRETIEN DES
FLEURS ANNUELLES POUR UN CONTRAT D'UN (1) AN
AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9017) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 6 février 2013 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 février 2013 à 11 h 01, à savoir :

Frontières Jardins	40 040,04\$ t.t.c.
Les Entreprises Daniel Robert inc.	50 056,67\$ t.t.c.
Paysagiste NRC Landscaping	60 258,40\$ t.t.c.
Embellissements Roli-Vert inc.	107 640,74\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Frontières Jardins s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 1^{er} mars 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 18 mars 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **FRONTIÈRES JARDINS**, datée du 25 février 2013, pour la plantation et l'entretien de fleurs annuelles pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 34 825\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0080 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-331-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / TRANSPORT DE LA NEIGE

ATTENDU le rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, relativement à un transfert budgétaire dans le cadre des activités courantes entourant le transport de la neige ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 225 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-330-00-433 (contracteurs) au poste budgétaire numéro 1-02-330-00-512 (location de camion à neige), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 18 mars 2013. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0090 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-332-REC SOUMISSION / MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR UN CONTRAT D'UN (1) AN AVEC DEUX (2) OPTIONS DE RENOUVELLEMENT / SECTEURS 1-2-3

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le marquage de la chaussée pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA13-9022) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 20 février 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 mars 2013, à savoir :

	Les Entreprises Jacluc	Lignco Sigma inc.
Bordereau « A » secteur 1	--	174 742,55\$ t.t.c.
Bordereau « B » secteur 2	143 671,79\$ t.t.c.	150 608,30\$ t.t.c.
Bordereau « C » secteur 3	114 005,25\$ t.t.c. <i>corrigé</i>	101 181,76\$ t.t.c. corrigé
TOTAL	257 677,04\$ t.t.c. <i>corrigé</i>	426 532,61\$ t.t.c. <i>corrigé</i>

ATTENDU QUE la soumission des compagnies Les Entreprises Jacluc (bordereau B) et Lignco Sigma inc. (bordereaux A et C) se sont avérées conformes selon le rapport daté du 13 mars 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par M. Jacques Beauchamp, chef du service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, en date du 13 février 2013, au montant de 394 421\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le nom des entrepreneurs Les Entreprises Jacluc et Lignco Sigma inc. n'apparaissent pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 20 mars 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission des compagnies suivantes :

- **LES ENTREPRISES JACLUC**, datée du 12 mars 2013, pour le marquage de la chaussée pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement pour le bordereau « B », secteur 2, pour un montant de 124 959,12\$ (taxes en sus).

- **LIGNCO SIGMA INC.**, datée du 12 mars 2013, pour le marquage de la chaussée pour un contrat d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement pour les bordereaux « A » et « C », secteurs 1 et 3, pour un montant de 239 986,36\$ (taxes en sus).

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0088 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-333-DEC SOUMISSION / ACHAT D'UN VÉHICULE JEEP
PATRIOT POUR LA DIRECTION DU GÉNIE ET
PROJETS SPÉCIAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un véhicule Jeep Patriot pour la Direction du génie et projets spéciaux (SA13-9018) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2013 à 11 h 01, à savoir :

Lestage et Fils ltée	20 925,45\$ t.t.c.
Pie IX Dodge Chrysler 2000 inc.	25 009,36\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lestage et Fils ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 mars 2013 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 19 mars 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint à la Direction du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la compagnie **LESTAGE ET FILS LTÉE**, datée du 1^{er} mars 2013, pour l'achat d'un véhicule Jeep Patriot pour la Direction du génie et projets spéciaux, le tout pour un montant de 18 200\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0083 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Stéphane Larivée, directeur-adjoint à la Direction du génie et projets spéciaux, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat dudit équipement.

**CE-2013-334-DEC MODIFICATION DU LIEU DES MARCHES PUBLICS
POUR TERREBONNE / LES MARCHES DESJARDINS
MOULINOIS / SODAM**

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2012-787-DEC autorisant la signature d'un protocole d'entente à intervenir avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) concernant le financement des marchés publics Moulinois dont la première édition se déroulait dans le stationnement incitatif de l'AMT entre les mois de juillet et septembre ;

ATTENDU QUE ce site n'était pas propice dû au corridor de vent important ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le site pour l'été 2013 en déplaçant les marchés publics dans l'Île-des-Moulins ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif accepte que les marchés publics se déroulent dans l'Île-des-Moulins conditionnellement à ce que le projet puisse se réaliser dans le cadre budgétaire consentit par la Ville de Terrebonne et à l'approbation du protocole d'entente à intervenir entre la SODAM et la SODECT.

CE-2013-335-DEC INTERVENTION DANS LES PARCS / TRAVAIL DE MILIEU / DEMANDE DE SUBVENTION / MAISON DES JEUNES DE TERREBONNE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accorder une subvention d'un montant n'excédant pas 69 997\$ à la Maison des jeunes Terrebonne pour les activités décrites à leur offre de services pour l'intervention dans les parcs – travail de milieu pour la saison estivale 2013. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0087 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-336-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / RENCONTRE DU 13 MARS 2013 / COMITÉ DE TRAVAIL

ATTENDU l'adoption par le Conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 13 mars 2013 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Action Événements Création de l'organisme	2 000
Voix des Moulins Achat de matériel audio, d'un carillon et de partitions	400
Puits Eau Mali Achat d'un ordinateur portable	208
Club de boxe l'Impérium Coupe Adidas	4 500
Club de gymnastique Viagym Championnat québécois 2013	6 000
AMINATE La fête au village	2 000
Éclipse – le groupe vocal Le Bal masqué du presque vendredi 13	1 100

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 02-790-00-910. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0089 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-337-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE A L'ÎLE-DES-MOULINS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'éclairage des sentiers de l'Île-des-Moulins (SA13-6001);

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2013, à savoir:

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Plania	98	14 730,60\$ t.t.c.
Beaudoin, Hurens inc.	--	--
Induktion Groupe Conseil	--	--

ATTENDU QUE les firmes Beaudoin, Hurens inc. et Induktion Groupe Conseil ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 15 mars 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Plania ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **PLANIA** pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'éclairage des sentiers de l'Île-des-Moulins, pour un montant de 12 812\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 564. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0092 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-338-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN
GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS
AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION D'UN JARDIN D'EAU AU PARC
BIGRAS**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Bigras (SA13-6002) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Enviroservices inc.	51,64	28 053,90\$ t.t.c.
Plania	--	--
Bc2 Groupe Conseil inc.	--	--.

ATTENDU QUE les firmes Plania et Bc2 Groupe Conseil inc. ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 15 mars 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Enviroservices inc.;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **ENVIROSERVICES INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un jardin d'eau au parc Bigras, pour un montant de 24 400\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 564. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0091 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-339-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DU PARC COMTOIS, DES AIRES DE JEU DES PARCS FAFARD ET SARRAZIN ET DES AIRES DE JEU ET DE L'ÉCLAIRAGE AU PARC ARC-EN-CIEL

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Comtois, des aires de jeu des parcs Fafard et Sarrazin et des aires de jeu et de l'éclairage au parc Arc-en-Ciel (SA13-6004) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
La Vie en vert inc.	12,41	115 814,31\$ t.t.c.
Plania	11,55	126 425,65\$ t.t.c.
Beaudoin, Hurens inc.	9,92	143 718,75\$ t.t.c.
Bc2 Groupe-Conseil inc.	--	--
Karine Architecte Paysagiste	--	--
Beaupré et Associés	--	--

ATTENDU QUE les firmes Bc2 Groupe Conseil inc., Karine Architecte Paysagiste et Beaupré et Associés ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 15 mars 2013 ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 156 028,13\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggéré par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), catégorie II ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme La Vie en vert inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme **LA VIE EN VERT INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du parc Comtois, des aires de jeu des parcs Fafard et Sarrazin et des aires de jeu et de l'éclairage au parc Arc-en-Ciel, pour un montant de 100 730\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 564. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0093 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2013-340-REC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / CONFECTION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE SOCCER ÉCLAIRÉ ET L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER AU PARC DU BOISÉ, LE RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEU AU PARC LAURIER, LA CONSTRUCTION D'UNE PATINOIRE PERMANENTE AU PARC GÉRÔME ET LA CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT AU PARC BIGRAS

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un terrain de soccer éclairé et l'aménagement d'un sentier au parc du Boisé, le réaménagement des aires de jeu au parc Laurier, la construction d'une patinoire permanente au parc Gérôme et la construction d'un stationnement au parc Bigras (SA13-6003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
La Vie en vert inc.	13,58	103 305,03\$ t.t.c.
Beaudoin, Hurens inc.	10,61	132 227,25\$ t.t.c.
Bc2 Groupe Conseil inc.	10,81	137 165,18\$ t.t.c.
Plania	--	--
Karine Architecte Paysagiste	--	--

ATTENDU QUE les firmes Plania et Karine Architecte Paysagiste ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 15 mars 2013 ;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires professionnels s'élève à 141 652,80\$ (t.t.c.) selon le barème des honoraires suggéré par l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ), catégorie II ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme La Vie en vert inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'accepter la soumission de la firme **LA VIE EN VERT INC.** pour les services professionnels en génie civil pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'un terrain de soccer éclairé et l'aménagement d'un sentier au parc du Boisé, le réaménagement des aires de jeu au parc Laurier, la construction d'une patinoire permanente au parc Gérôme et la construction d'un stationnement au parc Bigras, pour un montant de 89 850\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles des règlements numéros 467 et 564. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0094 révisé émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2013-341-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS POUR
LA PRODUCTION D'UNE ÉTUDE PRATIQUE ET
BESOINS EN LOISIR DES 12-17 ANS SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE TERREBONNE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la production d'une étude visant la pratique et les besoins en loisir des 12-17 ans sur le territoire de la Ville de Terrebonne (SA13-6013)

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 13 février 2013 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 5 mars 2013 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
L'indice marketing	82,00	17 246,25\$ t.t.c.
SOM Recherches et sondages	42,03	34 064,76\$ t.t.c.
Darvida conseil inc.	32,21	45 696,81\$ t.t.c.
Gagné, Leclerc inc.	28,00	51 637,50\$ t.t.c.
Advanis-Jolicoeur	27,07	51 393,83\$ t.t.c.
Zins, Beauchesne et associés ltée	24,55	63 219,00\$ t.t.c.
Raymond, Chabot, Grant, Thornton	20,16	71 284,50\$ t.t.c.
Groupe IBI/DAA inc.	--	--
Trampoline Marketing inc.	--	--
Ki3 Cabinet conseil	--	--
Bc2 Groupe Conseil inc.	--	--
E&B Consultantes	--	--

ATTENDU QUE les firmes Groupe IBI/DAA inc., Trampoline Marketing inc., Ki3 Cabinet conseil, Bc2 Groupe Conseil inc. et E&B Consultantes ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques en date du 19 mars 2013 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme L'indice Marketing ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'accepter la soumission de la firme **L'INDICE MARKETING** pour les services professionnels pour la production d'une étude visant la pratique et les besoins en loisir des 12-17 ans sur le territoire de la Ville de Terrebonne, pour un montant de 15 000\$ (taxes en sus) à être financé à même les surplus libres. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2013-0099 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2013-0101 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 16 497\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-03-100 (affectation surplus libres) au poste budgétaire numéro 1-02-110-00-490 (budget des commissions) soit accepté.

CE-2013-342-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h20.

Président

Secrétaire